

Présents : Sylvie CHARPIGNON (réfèrent culture du Comité Syndical de Pôle du Pays Avallonnais), Sandra MARTINHO (Académie, Circonscription Avallon), Sébastien LARDET (DRAC BFC), Hervé CAMBOU (CD89) , Sophie GUERIN ((responsable enfance et jeunesse à la CCS), Bérangère GUY (responsable enfance et jeunesse à la CCAVM), Jean-Marie BARBARO et Thierry BILLOT (réfèrent culture du Conseil de Développement Territorial et son suppléant) et Monica FRAMBOURG (coordinatrice, Pays Avallonnais).

Excusés : Vanessa GAILLET (Chargée de mission départementale DRAÉAC auprès du DASEN de l'Yonne), Christophe Syda (Conseiller pédagogique départemental Arts et culture).

1. BILAN 22-23

Sept projets cette année : une seule classe en collège, 6 classes en primaires, une maternelle, trois crèches et les centres de loisirs du territoire.

- À **Jeanne d'Arc**, *Les cris de l'horizon*, retours très positifs
- Les Gadje à **Châtel-Censoir et Montillot**, très positif aussi.
- A **Joux-la-Ville**, projet Delta Bergamote sous coordination Monthelon. Au départ les enseignantes étaient très volontaire ayant un projet d'école autour de l'eau. Le projet présenté était autour des jardins et les intervenantes ont donc accepté de modifier le contenu. Des incompréhensions ont suivi et le projet ne s'est pas bien passé. De plus, le nombres d'heures de présence ne semble pas respecté. L'établissement a fait un retour par écrit et les artistes ont aussi donné leur retour par téléphone. Bien que la valeur artistique ne soit pas remise en cause, on constate un manque de communication entre les partie, y compris la coordination Monthelon et Pays. Si le projet a été modifié en accord entre l'établissement et les artistes, cela n'a pas été communiqué au Pays Avallonnais. La convention signée en mars attribue « La somme de 4 000,00 euros pour la réalisation du projet au regard du budget prévisionnel présenté (incluant cachets, frais administratifs, matériel ateliers et frais des artistes). Pas de transports d'élèves. »
 - La question se pose sur le maintient de la subvention.
 - Le Comité décide d'attendre le compte rendu de Monthelon pour se prononcer. M. Lardet fera aussi un point avec Alexia Buring, coordinatrice pédagogique à Monthelon.
 - M. Armengat ne souhaite pas que cette compagnie intervienne dans des CLEA prochains sur sa circonscription.
- Monsieur Solaro en **centres de loisirs**, apprécié par les encadrants et enfants.
 - Restitution côté CCAVM : exposition des photographies et vidéos des enfants durant l'action-diaporama le 28 juin à 16h45.
 - Côté Serein petit bémol sur rangement, sinon le projet en lui même est apprécié.
- Pour **les crèches**, retour Madame Guy : on sent que l'intervenante n'est pas une habituée du CLEA, elle ajuste au fur et à mesure ses interventions. Avis réservé pour une suite. Ça manque de professionnalisme.
- Pour **les maternelles de Magny**, le film d'animation, en stop motion, aura une durée de maxi 10/12 minutes. Monté et donc prêt pour la première semaine de juillet. Nous attendons la date de la restitution. Projections lors du cinéma en plein air du Pays Avallonnais prévues.

2. Sélection des projets 2023/2024

17 propositions ont été reçues, comme l'année précédente.

Il a été décidé de retenir deux projets pour le niveau collège et de privilégier les primaires, en raison de l'extension du Pass Culture, dispositif qui permet de financer des projets EAC en collège sur initiative des établissements. Certains candidats seront donc incités à créer un compte sur la plateforme.

Le budget disponible s'élève à 37 300 euros, grâce au report du projet au collège Clavel et au sous-régime de l'année dernière (certains projets n'ont pas trouvé preneur).

Suite à la sélection le budget se répartirait comme suit :

	2023/2024	2022/2023	2021/2022	3 ans
DRAC et CD89 primaires et collège	31 119,55 €	17 976,00 €	23 904,45 €	75 000,00 €
DRAC et CD89 pt enf et cl	2 000,00 €			
Fonds propres pt enf et cl	4 180,00 €	5 570,00 €	1 000,00 €	10 750,00 €
		réalisé		
Budget total	37 299,55 €	23 546,00 €	24 904,45 €	85 750,00 €

Se référer au tableau en annexe pour les détails des discussions.

12 projets ont été retenus. Certains doivent être précisés, notamment le projet présenté par l'association « Fondation Zervos ». M. Cambou se charge de les appeler.

Étant donné le grand nombre de propositions, surtout en primaire, il est probable que certains projets ne trouvent pas preneur. Dans ce cas il est proposé d'utiliser le reliquat pour programmer un spectacle à destination des scolaires et/ou des périscolaires.

Le point budget sera fait à l'automne.

Il est décidé aussi de demander à ce que l'agent coordinateur CLEA du Pays, ou un autre membre du Comité de Pilotage, assiste aux réunions de calage avec les établissements, au moins pour les projets avec de nouveaux intervenants. Cela sera spécifié lors de l'annonce de la sélection aux intervenants et un compte rendu sera rédigé. Un point d'étape sera aussi exigé.

3. Pérennisation EAC sur territoire et financement

M. Lardet et M. Cambou feront un retour sur un éventuel renouvellement de la convention.

En effet, sans convention cadre il sera difficile pour le territoire de pérenniser les actions EAC dans les établissements scolaires.

Dans le cas d'un renouvellement les cofinanceurs demanderont à la collectivité de participer financièrement sur les coûts des prestations artistiques, comme dans la convention actuelle (montant à définir par la suite).

La question d'aller chercher des financements dans le cadre du programme LEADER 23-27 a été soulevée. Techniquement il sera nécessaire de traiter deux dossiers financiers complètement indépendants couvrant des prestations différentes. En effet le nouveau LEADER, dans un souci de simplification d'instruction, ne permet pas le cofinancement des opérations par d'autres financeurs que le CRBFC (cofinancement automatique). De plus, le porteur du projet (Pays Avallonnais ou les Communautés de Communes) devra assumer le décalage de trésorerie.